

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	16
Votants	17

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Jean MIELLET, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET.

Absents : Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH, Olivier BOURQUARD, Bruno BERLIOZ (pouvoir à Didier CHARAMELET), Julie BOUILLOZ.

OBJET : CREATION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF DE PROXIMITE DE TYPE
PUMPTRACK – DEMANDE DE SUBVENTION
18 – 28/03/2024

Madame Martine VENTURINI, Maire, rappelle le projet de création d'un équipement sportif de proximité de type pumtrack, complété par l'installation divers terrains de jeux. Ces équipements seront installés sur le parc public du Granier, ils viendront compléter l'offre de pratiques sportives de plein air existante.

Le montant estimatif total des travaux liés à cette opération est décomposé comme suit :

- Travaux préparatoires : 15 000 €
- Agencement paysagé : 52 555 €
- Aire de jeux d'enfants : 56 871 €
- Terrain de teqball : 17 040 €
- Street work out : 41 719 €
- Pumtrack et dirt line : 163 700 €
- Terrain de pétanque : 6 420 €
- Réception des travaux : 4 500 €

Soit un total de dépenses de 357 805 € arrondis à 360 000 € HT.

Le montant des honoraires divers et imprévus est estimé à 40 000 € HT.
Soit un montant total d'opération de 400 000 € HT.

Le plan de financement associé à ce projet est le suivant :

- Fonds de concours supra-communal (20%) : 80 000 €
- Dotation territoriale (14,5%) : 58 050 €
- Autofinancement communal (65,5%) : 261 950 €

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

Le conseil municipal,

Considérant la labellisation de la commune Terre de Jeux 2024, autorise Madame le Maire à :

- Valider le projet de création d'un équipement sportif de proximité de type pumptrack et celle des jeux annexes tel que présenté,
- Solliciter l'aide financière de la Communauté de Communes Le Grésivaudan, au titre du fonds de concours supra-communal, selon le plan de financement détaillé plus haut
- Solliciter l'aide financière du Département de l'Isère au titre de la dotation territoriale, selon le plan de financement détaillé plus haut,
- Signer tous les documents correspondants à ces demandes de subventions et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DECIDE de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du département de l'Isère, de l'agence Nationale du sport et de tout autre financeur éventuel.

DECIDE de solliciter un fonds de concours auprès de la communauté de commune le Grésivaudan

AUTORISE madame le maire à signer tous les documents correspondant à cette demande de subvention.

Le Conseil Municipal adopte à 14 voix pour et 3 contre (Jean MIELLET, Didier CHARAMELET (porteur du pouvoir de Bruno BERLIOZ)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance
Valérie SACLIER



Martine VENTURINI
Maire

